

FRÉDÉRIQUE FOGEL, *PARENTÉ SANS PAPIERS* LA ROCHE-SUR-YON,  
ÉDITIONS DÉPAYSAGE, PRÉFACE DE FRANÇOIS HÉRAN, 2019, 303 P.

par [Martine Segalen](#)

Presses Universitaires de France | « Ethnologie française »

2022/1 Vol. 52 | pages 221 à 224

ISSN 0046-2616

ISBN 9782130827979

DOI 10.3917/ethn.221.0221

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

<https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2022-1-page-221.htm>

---

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

de la perception musicale comme production d'images au sens strict. Est-ce que s'imaginer équivaut à générer des images en son for intérieur ? Dans le sillage d'autres chercheurs, je crois que cette position n'épuise pas, fort heureusement, la multitude des formes de l'imagination [voir par exemple Harris, 2000<sup>19</sup>]. On peut sentir des mouvements, des énergies, faire l'expérience de présences oppressantes ou épauillantes, être enchanté par l'évidence supposée de l'existence de causalités internes aux séquences sonores qui donnent la vive impression qu'un son en entraîne un autre. Ces modalités d'écoute, les ethnomusicologues Victor Stoichita et Bernd Brabec de Mori [2017<sup>20</sup>] les ont rassemblées pour en faire ce qu'ils appellent une « posture d'écoute » à laquelle ils donnent le nom d'« écoute enchantée » en référence aux travaux de l'anthropologue Alfred Gell sur les techniques d'enchantement [1992<sup>21</sup>]. Gell étiquette de ce terme toutes les actions collectives grâce auxquelles, à défaut de transformer la réalité, nous changeons notre manière de l'appréhender. L'approche me semble plus libérale et mieux à même de prendre en charge la description et l'analyse des voies multiples empruntées par les auditeurs pour « être dans la musique » [Legrain, 2009<sup>22</sup>]. Mais en réalité, la volonté de Small est moins de trancher ces débats inévitablement techniques que de montrer que, dans une salle de concert comme dans tous les lieux où l'on musique, il n'existe pas de partition claire entre la musique d'un côté et le social de l'autre. En d'autres termes, instaurer la musique comme entité autonome à laquelle viendrait s'agréger des significations extra-musicales est une idée étrangère à la pensée de Small. Ne pas prendre en considération l'ontologie très impure de la musique équivaudrait pour lui à s'interdire de saisir le système de relations qui se met en place dans tous les événements où l'on s'adonne au musiquer. Pire, adopter cette position, ce serait

19. Paul HARRIS, 2000, *The Work of the Imagination*, London, Blackwell Publishing.

George LAKOFF and Mark JOHNSON, 1980, *Les Métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Les Éditions de Minuit.

20. Victor STOICHITA and Bernd BRABEC DE MORI, 2017, « Posture of listening », *Terrain*, Lectures et débats [<http://journal.ope-nedition.org/terrain/16418> ; DOI : 104000/terrain.16418].

21. Alfred GELL, 1992, « The technology of enchantment and the enchantment of technology », in J. Coote and A. Shelton (dir.), *Anthropology, Art and Aesthetics*, Oxford, Oxford University Press.

22. Laurent LEGRAIN, 2009, « Être dans la musique. Expérience esthétique et déambulation », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 40 (1), 39-58.

s'empêcher de penser à partir de la question qui nourrit ce livre autant qu'elle a nourri la recherche existentielle de Small : « que se passe-t-il vraiment ici ? ». Et cette question, n'est-ce pas l'une de celles qui fondent la démarche exploratoire de l'ethnographe ?

*C allume une cigarette en écoutant D comparer le concert du soir à d'autres représentations de la symphonie en ut mineur de T. D a assisté à de si nombreux concerts. La musique est à ce point le centre de gravité de sa vie et le voilà tellement enthousiaste que C en est ému et réserve les critiques qu'il a à formuler pour une discussion ultérieure. C est maintenant certain qu'un jour ou l'autre D l'appellera car ce soir, le Symphony Hall fut aussi le théâtre de l'affirmation et de la célébration de leur amitié et il leur reste bien des dimensions de cette relation à explorer en musiquant ensemble...*

Comme les personnages fictifs du livre de Christopher Small, C et D sont des virtuoses imaginaires du musiquer. Ils montrent, jusqu'à preuve du contraire, qu'aucun système de relations n'est assez contraignant, hiérarchique et unidirectionnel que pour empêcher les musiquants d'y faire pulluler leurs tactiques propres.

---

Frédérique FOGEL

*Parenté sans papiers*

La Roche-sur-Yon, Éditions Dépaysage, préface de François Héran, 2019, 303 p.

---

par Martine Segalen †  
Université Paris Nanterre

Grâce à l'engagement d'un nouvel éditeur, cet ouvrage inaugure le premier d'une série, qu'on espère longue, d'ouvrages consacrés essentiellement à la publication d'études anthropologiques. Avec *Parenté sans papiers*, Frédérique Fogel, une anthropologue spécialiste de la question des migrations, n'est pas allée au plus lointain mais au plus proche, auprès de ceux et celles que l'on qualifie de « sans papiers ». Ici le terrain se situe dans une association de parents d'élèves parisienne, au sein de laquelle l'auteur accompagne depuis plus de quinze ans des hommes, des femmes, des familles au long du parcours d'obstacles que représente la régularisation de leur situation. Dans le cadre du Réseau éducation sans frontières (RESF), Frédérique

Fogel suit ces familles, elle les écoute conter leurs parcours migratoires, elle les assiste, souvent muette, lors de leurs démarches multiples aux divers guichets de l'administration, bref restitue de l'intérieur leurs difficultés, montre leurs stratégies pour se débrouiller dans la jungle des règlements. Elle nous livre une très riche ethnographie fondée sur une « implication citoyenne » [26] revendiquée.

En sept chapitres qu'encadrent un prologue et un épilogue, l'auteur présente les fruits de sa longue enquête qui confronte aux textes de lois et circulaires diverses les histoires de vie de migrants originaires d'Asie ou d'Afrique. Sollicitant à diverses reprises les récits de vie, analysés à la lumière de ces circulaires et de divers filtres réglementaires, l'auteur expose d'abord quelques exemples d'« histoires de sans papiers » (chapitre 2), ce qui permet au lecteur d'appréhender les complexités des procédures qui peuvent jalonna un très long parcours conduisant peut-être à la régularisation. L'enquête se concentre sur la circulaire Sarkozy de 2006, qui introduit une nouveauté, la possibilité de la délivrance d'une carte de séjour temporaire portant la mention « Vie privée et familiale » puis celle de Valls de 2012, qui en durcit les conditions d'obtention (chapitre 3). C'est pourquoi l'ouvrage prend pour fil conducteur ce que la migration fait à la parenté, entendue comme filiation, conjugalité et relations intergénérationnelles, aussi bien au pays dit d'accueil que dans celui que le migrant a quitté.

Après l'étude des situations de départ (chapitre 4), Frédérique Fogel suit ces demandeurs à toutes les étapes de leur parcours observant la façon dont ils commencent à constituer leur dossier de demande de régularisation à travers l'accumulation de nombre de documents. Arrivés souvent avec des papiers en règle, un passeport par exemple, au bout de quelques mois, les migrants deviennent « sans papiers », lorsque leur visa expire. L'accueil et la première insertion varient alors selon que ceux-ci peuvent retrouver ou non des parents déjà installés – ce qui ne facilite pas nécessairement l'intégration, si ces parents sont eux-mêmes encore non régularisés, vivant dans des logements exigus. Dans l'impossibilité de quitter le territoire français, les liens avec la parentèle d'origine vont se distendre au fil des années. Si Frédérique Fogel souligne que la migration est aujourd'hui un phénomène mondialisé et que le migrant est un individu transnational ou global, elle montre que les procédures françaises le contraignent à l'immobilité : il lui faudra attendre sa régularisation avant d'envisager un retour

temporaire au pays et donc que des enfants nés sur le sol français puissent connaître leurs ascendans ou leurs collatéraux originaires d'Asie ou d'Afrique demeurés au pays.

Où l'on voit que les « sans papiers » sont bien mal nommés (chapitre 5 et 6), puisque, ayant à faire la preuve de leur présence continue sur le sol français, ils doivent en accumuler les traces matérielles : fiches de paie, quittances de loyer ou d'électricité, etc. Quant à ceux qui, n'ayant pas franchi la première étape, ont reçu une « obligation de quitter le territoire » (OQT), ils peuvent, dans le délai d'un an, revenir devant l'administration, munis d'un ensemble de documents qui traduisent l'évolution du leur statut – des documents qui sont de deux ordres : soit ils relèvent du monde du travail, soit du monde de la parenté (acte de mariage, acte de naissance d'un enfant né sur le sol français, scolarisation attestée d'un enfant, etc.). Peut-être alors cette « OQT » sera-t-elle levée.

L'enquête montre que l'attribution de la carte de séjour « Vie privée et familiale » (VPF) dépend largement d'une appréciation subjective de l'administration, varie d'une préfecture à l'autre, et n'est finalement qu'un trompe-l'œil (chapitre 7) : au fil du temps, les demandeurs s'essaieront alors à saisir d'autres entrées pour obtenir une carte de séjour temporaire (mariage, naissance d'un enfant, arrivée d'un enfant laissé initialement à la garde d'un des grands-parents dans le pays d'origine, etc.).

Ce qui frappe à lire les histoires de vie rapportées par l'auteur, c'est la sinuosité des parcours des demandeurs, ceux-ci changeant de stratégie pour déposer leur requête en fonction des conditions possibles de délivrance de la carte. Après des périodes de latence et des années d'attente, une nouvelle opportunité peut s'ouvrir : « La temporalité d'une vie sans papiers connaît des temps d'arrêt et de brusques accélérations, au rythme des décisions administratives » [61]. Frédérique Fogel expose les apories de telles situations : les sans papiers sont sommés de faire la preuve qu'ils vivent « normalement » – ce qui est leur plus cher désir – tout en subissant en permanence les contraintes causées par l'irrégularité de leur situation. Alors que le migrant construit son parcours de travail et familial, toute menace d'expulsion risque à son tour de démembrer la cellule familiale, comme tout changement dans les règlements. Si la circulaire Sarkozy mettait l'accent sur le nombre d'années de présence, la circulaire Valls, six années plus tard, insiste sur la stabilité de la vie familiale. Ainsi le migrant « occupe successivement ou simultanément plusieurs positions au

cours de son itinéraire de régularisation du fait que la réglementation de "l'accès au séjour" change au fil du temps » [78]. Une analyse de ces trajectoires (chapitre 6) les replace dans le cadre très détaillé de la diversité des injonctions légales, en repartant des catégories mises en avant par l'administration. Outre le motif « Vie privée et familiale », d'autres s'intitulent « L'étranger malade », ou encore « Admission exceptionnelle au séjour ». Dans chaque cas, ces directives sont confrontées aux situations concrètes vécues par les migrants.

Frédérique Fogel observe au fil du temps la constitution des dossiers administratifs des migrants auxquels elle apporte son appui – convocations, documents du tribunal, procédures contre les injonctions du préfet à quitter le territoire, etc. – tout comme l'accumulation des preuves d'une présence qui se doit d'être en continu. Certains papiers, ceux qui émanent d'une institution publique, sont d'ailleurs plus « forts » que d'autres. C'est « au guichet », par le biais du soutien apporté par le RESF (Réseau éducation sans frontières) à certains migrants, que l'anthropologue se place, en confrontant certaines directives du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) au comportement croisé du migrant et du personnel administratif dans les locaux de la SDAE (Sous-direction de l'administration des étrangers, préfecture de police de Paris). Elle relève l'émotion, l'angoisse dans la salle d'attente en attendant l'appel de « son » numéro (chapitre 7). À travers l'observation de ces situations, l'auteur montre le décalage entre les attentes telles qu'elles apparaissent sur « le formulaire de salle » à remplir et la difficulté à comprendre les questions et à y répondre, en terme de vocabulaire comme de nomenclature de la parenté. Du côté de l'administration, on flaire toujours une fraude, tandis qu'un jugement moral sur la situation de l'étranger ouvre ou non à « mériter » l'obtention du titre de séjour : l'agent évalue par exemple les preuves « d'une évolution positive dans le sens de l'intégration » [131], notamment fondée sur une relativement bonne maîtrise de la langue. En clair, les administrateurs ont le pouvoir de renvoyer à plus tard la régularisation demandée, comme ils peuvent se révéler parfois bien disposés en faveur de certaines situations, une mère célibataire qui travaille et surveille la scolarisation de ses enfants, etc.

Les deux derniers chapitres reprennent la question centrale de l'ouvrage, à savoir l'examen de ce que fait la parenté à la migration, ou plus exactement sous quelles conditions de parenté (filiation, conjugalité) le

migrant obtient sa régularisation. La représentation administrative de la parenté se résume à une famille monoparentale ou conjugale, limitée à deux générations. Elle est évidemment très éloignée de celle de ces hommes et femmes qui sont généralement membres d'une parentèle internationale. Par ailleurs domine une vision relativement fixiste de la parenté, alors que les configurations de parenté ne sont jamais stables : du fait de la durée de séjour, les sans papiers connaissent, comme d'autres, les diverses étapes du cycle de la vie familiale. L'analyse de la circulaire Sarkozy avait montré dans les premiers chapitres, et de nombreuses histoires de vie le confirment, que c'est sur le lien de filiation, au nom de la primauté de l'intérêt de l'enfant et sur la base des dossiers fournis prouvant que celui-ci est scolarisé, que l'administration peut reconnaître la « volonté d'intégration » en France (chapitre 8). La centralité du statut de l'enfant engendre des distorsions au sein des familles : un enfant peut être régularisé, mais pas ses parents, ni ses frères et sœurs arrivés sur le territoire au-delà de l'âge de 13 ans. De plus, tant que l'enfant n'est pas régularisé, il ne peut retourner voir sa famille restée au pays, même si la pratique traditionnelle du confiage ou *fosterrage* fonctionne dans les deux sens : l'enfant peut être confié dans le pays d'origine à la garde des grands-parents lorsque les parents émigrent, espérant le faire venir plus tard, ou bien, en l'absence de ses parents, il peut être envoyé en France pour y être confié à des parents proches (collatéraux). Tous les cas de figure sont observés par Frédérique Fogel qui constate que « les statuts relatifs des enfants issus d'une même filiation sont essentiellement tributaires des mouvements migratoires de leurs parents et des possibilités de confiage en fonction de l'organisation familiale des sédentaires » [238].

Le chapitre 9 analyse les relations entre le statut conjugal et la trajectoire migratoire. Dans l'étude par l'administration des dossiers continue de planer un doute sur l'authenticité de l'union, à travers la crainte des mariages blancs ou gris. De même que le statut de chaque enfant est examiné individuellement, les dossiers des conjoints sont traités séparément, même si la conjugalité est un signe de stabilisation sur le territoire. Le mariage n'est jamais le premier motif de régularisation, de sorte qu'au sein d'un couple, les statuts de l'homme et de la femme peuvent être différents en fonction du temps de présence. Quant aux célibataires, souvent des femmes en charge d'enfants, leur situation est parfois considérée avec sympathie au guichet, alors

que l'employé salue leur courage pour scolariser leurs enfants, et s'insérer par le travail (au noir le plus souvent). « Lorsqu'une décision positive est énoncée et entendue, tous les participants à cette scène sont conscients que quelque chose d'un autre ordre se joue : à la fois jugement moral, compréhension mutuelle, partage émotionnel, empathie » [283].

Au début de la lecture, on s'étonne de voir qualifiés d'un prénom français les hommes et les femmes suivis par l'auteur, étrangers par définition. Frédérique Fogel s'en explique en toute fin : par ce biais, elle a choisi d'éliminer toute appartenance ethnique ; c'est en tant que personne qu'ils et elles se lancent dans cet interminable et incertain parcours de régularisation.

Dans son élogieuse préface, François Héran apporte un ensemble d'indications statistiques sur la régularisation des sans papiers, au titre des diverses dispositions réglementaires qui conditionnent les parcours migratoires présentés. Si le ton de cet ouvrage est neutre, sa lecture devrait faire méditer les politiques en charge des questions d'immigration, tant les enseignements en sont riches.

---

Serge CHAUMIER et Jean-Claude DUCLOS (dir.)  
*Georges Henri Rivière, une muséologie humaniste*  
 Paris, Éditions Complicités, 2019, 362 p.

---

par Laurent Sébastien Fournier  
 LAPCOS (Université Côte d'Azur)  
 laurent.fournier@univ-cotedazur.fr

L'année 2019 fut l'occasion de revisiter l'héritage du muséographe Georges Henri Rivière (GHR pour beaucoup de ses collaborateurs), grâce à la dynamique initiée par l'exposition « GHR, voir c'est comprendre » qui s'est tenue au MuCEM à Marseille du 14 novembre 2018 au 4 mars 2019 (commissaires : Marie-Charlotte Calafat et Germain Viatte). L'ouvrage dont il est question ici est le fruit d'une journée d'études de la Fédération des écomusées et musées de société (FEMS) organisée en janvier 2019 à l'occasion de l'exposition et centrée sur le thème « Questionner l'héritage de GHR, le regard des écomusées et musées de société ». Ce conservateur, considéré comme « l'inventeur du musée moderne », est aujourd'hui une figure tutélaire incontestée dans le monde des musées ethnographiques, et au-delà, dans de très nombreux musées d'agriculture ou musées de

sciences et de techniques, et ceci à l'échelle mondiale. S'interroger sur son héritage, 33 ans après son décès, c'est affronter des enjeux de mémoire et de transmission de l'œuvre de celui qui renouvela en profondeur la muséographie de l'ethnologie, transforma l'art de l'expographie, et accompagna la naissance des écomusées.

Le livre réunit des auteurs qui ont connu GHR ainsi que des représentants de la nouvelle génération des conservateurs de musées. Il est l'occasion de revenir sur le parcours d'un homme qui débute sa carrière avec Paul Rivet pour rénover le Musée de l'Homme du Trocadéro, avant la Seconde Guerre mondiale, puis qui crée le Musée national des arts et traditions populaires (MNATP) avant de diriger l'International Council of Museums (ICOM) et de former de nombreux cadres des musées.

Dans un avant-propos solidement informé, André Desvallées discute le caractère innovant de l'expologie de GHR, fondée sur l'importance de l'objet matériel et du public. Cette manière de concevoir les expositions tranche avec celle de ses prédécesseurs qui avaient tendance à accumuler les objets dans les vitrines. GHR au contraire allège les présentations et isole les objets pour mieux les voir, ce qui aboutira avec sa fameuse technique de la « muséographie du fil de nylon ». Il s'agit de lutter contre la « pollution environnementale », c'est-à-dire de neutraliser le cadre architectural et de jouer sur les lumières. Cette nouvelle muséographie préfère la rigueur à l'encombrement, mais ce dépouillement n'empêche ni une mise en contexte des objets dans le cadre des « unités écologiques » ni un discours approfondi qui conçoit l'exposition comme un « récit au moyen des objets ». Il s'agit donc d'innover en s'efforçant de traduire des faits sociaux en expographie muséale. Cela amène aussi à exposer le contemporain, ce qui était rare avant 1981. Desvallées, ainsi, récuse les accusations de passésisme et rappelle les conceptions innovantes de la « nouvelle muséologie », qui fut inspirée par la muséographie ethnographique, plutôt que par les musées d'art.

La première partie de l'ouvrage, intitulée « Explorer la muséographie de GHR », réunit une demi-douzaine de contributions qui documentent à la fois ses conceptions muséographiques, ses influences et l'évolution de ses idées. Les auteurs de cette partie insistent sur l'articulation du savant et de l'esthétique qui conduit, en mettant en scène des objets ordinaires comme des joyaux, à mieux « capter le regard du visiteur » [Jacobi]. L'expographie de GHR se donne ainsi